



# ***Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage***

## **Secrétariat Technique Permanent**

Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage

B.P. 3220 Dakar / SENEGAL

Tél : (221) 821.60.22 Télécopie (221) 821 32 26

Courriel : confemen@sentoo.sn

## **Communiqué de presse**

*Dakar –20 Septembre 2004.* La 47<sup>ème</sup> Session de la Conférence Internationale de l'Éducation (CIE) s'est tenue à Genève, du 8 au 11 septembre 2004, sur le thème : « Une éducation de qualité pour tous les jeunes : Défis, tendances et priorités ». Organisée régulièrement par le Bureau international de l'éducation (BIE) dont le siège est à Genève, la CIE propose une plateforme de dialogue international entre les Ministres en charge de l'Éducation des pays membres de l'UNESCO. Organisée en sessions plénières et en quatre ateliers, la 47<sup>ème</sup> Session a réuni les Ministres, chefs de délégations et délégués de 137 Etats membres ainsi que les représentants de 14 organisations intergouvernementales et de 21 organisations non gouvernementales. Les ateliers portaient sur : l'éducation de qualité et l'égalité des sexes ; l'éducation de qualité et l'intégration sociale ; l'éducation de qualité et des compétences pour la vie et enfin l'éducation de qualité et le rôle clef des enseignants.

La CONFEMEN a participé activement à ce grand rendez-vous des décideurs et professionnels de l'éducation. Elle est intervenue lors de la session finale, présidée par le Directeur général de l'UNESCO. Les débats de cette session portaient sur le thème « Promouvoir les partenariats pour le droit à une éducation de qualité pour tous ». Le Président en exercice de la CONFEMEN, le Ministre de l'Éducation de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, Monsieur Mathieu R. Ouédraogo, a livré le message de l'institution intitulé « Partenariat : facteur de la qualité de l'éducation ». Cette contribution de la CONFEMEN a été validée par une réunion de concertation des Ministres francophones qui s'est tenue en marge de la CIE, le jeudi 9 septembre.

Rappelant que les débats de la 48<sup>ème</sup> session ministérielle de la CONFEMEN qui s'est tenue en 1998, à Yamoussoukro, ont porté sur le thème de « la dynamique partenariale et la qualité de l'éducation/formation », le Président en exercice a souligné toute l'actualité des conclusions issues de cette réunion et qui ont fait l'objet d'une publication produite par le Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN. Nombre de pays se sont engagés dans ce processus, notamment à l'initiative des communautés locales. Cette dynamique ne se réduit pas à la concertation ou à la consultation, ni à des relations de gestion purement administrative comme la déconcentration. La dynamique partenariale va au-delà, elle est plus exigeante, même si elle peut coexister avec ces modes de relation et que ceux-ci en constituent souvent des étapes.

Il s'agit d'un processus indispensable pour que l'école s'ouvre sur la société et qu'elle soit mieux à même de préparer les jeunes aux réalités du milieu, du monde professionnel et du marché du travail. Cet aspect fondamental a été clairement réaffirmé par le Cadre d'action de Dakar qui insiste sur le besoin « d'améliorer l'efficacité, la responsabilité, la transparence et la souplesse des systèmes de gouvernance de l'éducation afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins variés et changeants des apprenants ». L'évolution du mode gestion requiert également une plus grande décentralisation et une participation accrue de tous les partenaires de l'école, notamment sur le plan local.

La CONFEMEN s'est penchée sur les facteurs de réussite de la dynamique partenariale au sein des systèmes éducatifs.

D'abord, le facteur politique. Le dialogue social et la concertation ne peuvent voir le jour que dans le cadre d'un processus démocratique et dans un contexte de bonne gouvernance dans le pays. Sur le plan international, le cadre d'action issu du Forum de Dakar représente un acte partenarial essentiel.

Ensuite, il convient de mettre en place un cadre juridique qui permet de stabiliser les institutions et de pérenniser les réformes. Un tel cadre juridique doit instaurer une véritable décentralisation des pouvoirs qui s'accompagne de transferts réels de compétences, de ressources financières et du redéploiement des ressources humaines.

Enfin, pour que le partenariat puisse fonctionner, il importe de mettre en place des organes de consultation, de concertation et de décision sachant qu'en fonction de l'objectif recherché, l'importance de l'implication des partenaires peut et doit varier, mais également évoluer.

Soulignant que « c'est d'abord parce qu'elle introduit et postule un nouvel état d'esprit que cette dynamique partenariale est un facteur d'amélioration de la qualité de l'éducation », le Président en exercice de la CONFEMEN a repris l'une des conclusions majeures de la Conférence de Yamnassoukro : *« L'introduction de la dynamique partenariale permet, dans une structure plus participative et de proximité, de s'approprier un environnement pour mieux le transformer plutôt que de le subir ou de s'y opposer par des manifestations de rejet et de violence. Ce sont ainsi la cohésion et même la paix sociale qui se trouvent renforcées ».*

**La CONFEMEN regroupe 41 Etats et gouvernements membres de la Francophonie.**

**Info : Tél. : (221) 822 47 34**

**Courriel : [docdoc@sentoo.sn](mailto:docdoc@sentoo.sn)**